

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-claudelaurent-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/99b84250f3d41d222061129d>

Date d'obtention : 2025-03-24 17:39:17



cadre21

Au coeur de votre stratégie **#DevProf**



cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

NOUS DEVONS RENCONTRER LES ÉLÈVES CONCERNÉS ET REMPLIR LA GRILLE.

Le cellulaire doit être remis au policier afin de protéger les élèves et s'assurer que les images cessent de se diffuser

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ne pas regarder les images

Informers les parents

Nous n'avons pas à intervenir avec des jeunes qui ne fréquentent pas l'école

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer le cellulaire